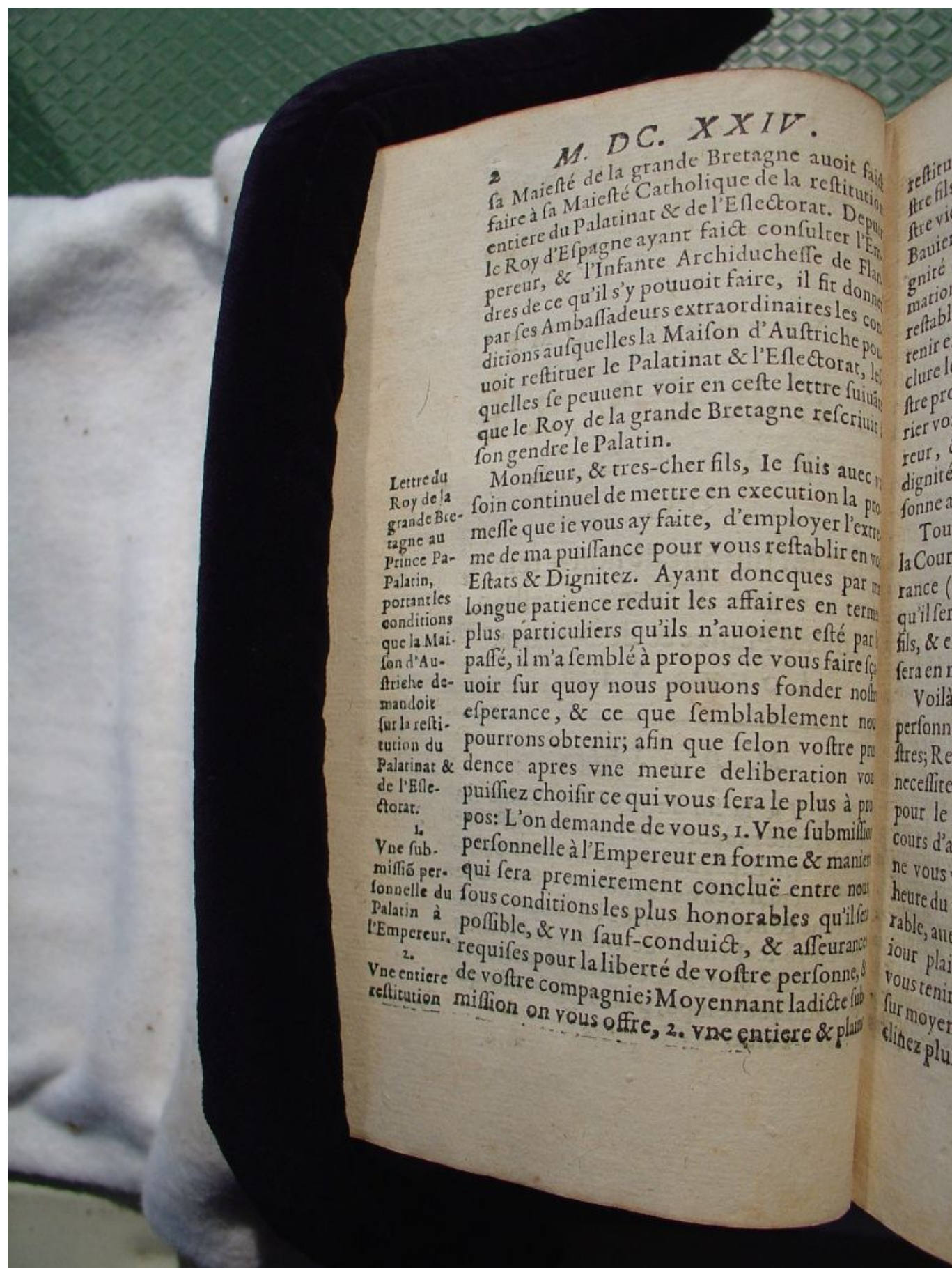


1624_002.jpg



Lettre du
Roy de la
grande Bre-
tagne au
Prince Pa-
latin,
portant les
conditions
que la Mai-
son d'Au-
strie de-
mandoit
sur la resti-
tution du
Palatinat &
de l'Ele-
ctorat.

1.
Vne sub-
missio per-
sonnelle du
Palatin à
l'Empereur.

2.
Vne entière
restitution

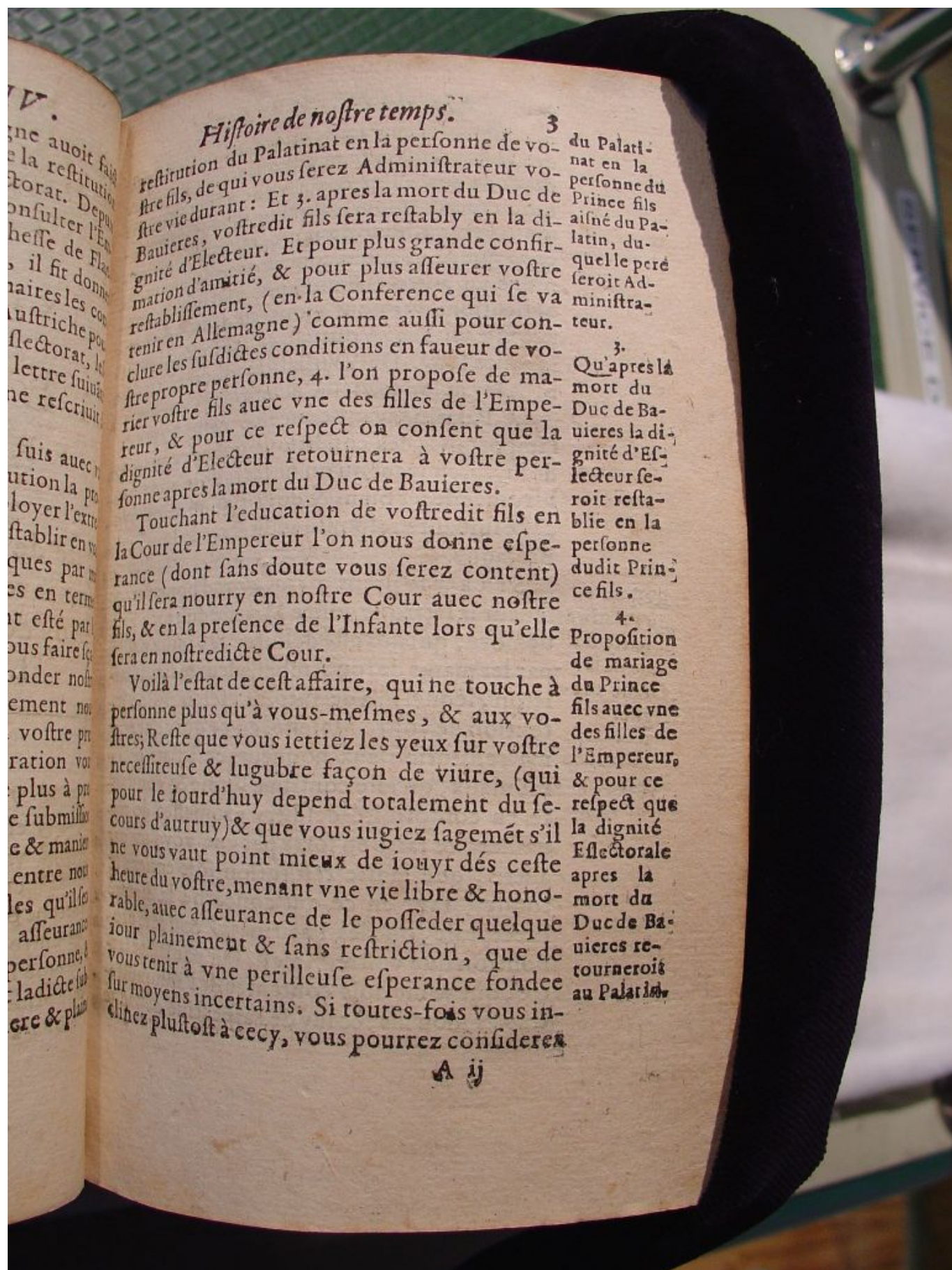
M. DC. XXIV.

sa Maiesté de la grande Bretagne auoit fait
faire à sa Maiesté Catholique de la restitution
entiere du Palatinat & de l'Electorat. Depuis
le Roy d'Espagne ayant fait consulter l'Em-
pereur, & l'Infante Archiduchesse de Flan-
dres de ce qu'il s'y pouuoit faire, il fit donner
par ses Ambassadeurs extraordinaires les con-
ditions auxquelles la Maison d'Austriche pou-
uoit restituer le Palatinat & l'Electorat, les-
quelles se peuuent voir en ceste lettre sui-
uante que le Roy de la grande Bretagne rescriuit
son gendre le Palatin.

Monsieur, & tres-cher fils, Je suis avec
soin continuel de mettre en execution la pro-
messe que ie vous ay faite, d'employer l'extre-
me de ma puissance pour vous reestabli en vos
Estats & Dignitez. Ayant doncques par ma
longue patience reduit les affaires en termes
plus particuliers qu'ils n'auoient esté par le
passé, il m'a semblé à propos de vous faire sa-
uoir sur quoy nous pouuons fonder nostre
esperance, & ce que semblablement nous
pourrons obtenir; afin que selon vostre pro-
uenance apres vne meure deliberation vous
puissiez choisir ce qui vous sera le plus à pro-
pos: L'on demande de vous, 1. Vne submissio
personnelle à l'Empereur en forme & maniere
qui sera premierement concludë entre nous
sous conditions les plus honorables qu'il sera
possible, & vn sauf-conduict, & assurance
requises pour la liberté de vostre personne, &
de vostre compagnie; Moyennant ladicte sub-
mission on vous offre, 2. vne entière & plain-

restitu-
tre fils
tre vic
Bauier
gniré
mation
reestabli
tenir en
clure le
stre pro
rier vos
reur, &
dignité
sonne a
Tou
la Cour
rance (
qu'il ser
fils, & e
sera en n
Voilà
personne
stres; Re
necessite
pour le
cours d'a
ne vous
heure du
rable, au
jour plain
vous tenir
sur moyen
clinez plu

1624_003.jpg



Histoire de nostre temps.

3

restitution du Palatinat en la personne de vostre fils, de qui vous serez Administrateur vostre vie durant : Et 3. apres la mort du Duc de Bauieres, vostre dit fils sera restably en la dignité d'Electeur. Et pour plus grande confirmation d'amitié, & pour plus asseurer vostre restablissement, (en la Conference qui se va tenir en Allemagne) comme aussi pour conclure les susdictes conditions en faueur de vostre propre personne, 4. l'on propose de marier vostre fils avec vne des filles de l'Empereur, & pour ce respect on consent que la dignité d'Electeur retournera à vostre personne apres la mort du Duc de Bauieres.

Touchant l'education de vostre dit fils en la Cour de l'Empereur l'on nous donne esperance (dont sans doute vous serez content) qu'il sera nourry en nostre Cour avec nostre fils, & en la presence de l'Infante lors qu'elle sera en nostre dite Cour.

Voilà l'estat de cest affaire, qui ne touche à personne plus qu'à vous-mesmes, & aux vostres; Reste que vous iettiez les yeux sur vostre necessiteuse & lugubre façon de viure, (qui pour le iourd'huy depend totalement du secours d'autrui) & que vous iugiez sagement s'il ne vous vaut point mieux de iouyr dès ceste heure du vostre, menant vne vie libre & honorable, avec assurance de le posseder quelque iour plainement & sans restriction, que de vous tenir à vne perilleuse esperance fondee sur moyens incertains. Si toutes-fois vous inclinez plustost à cecy, vous pourrez considerer

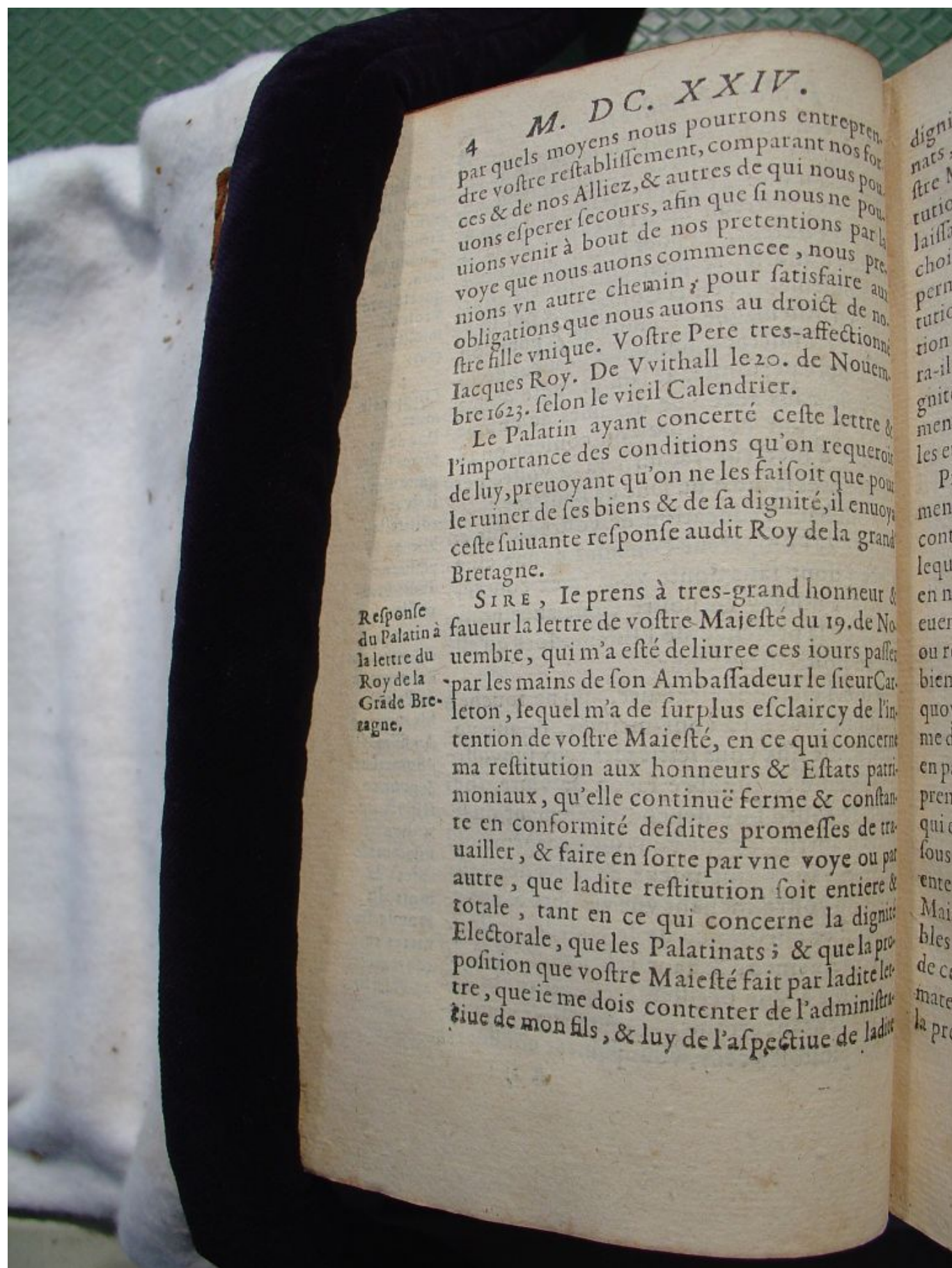
A ij

du Palatinat en la personne du Prince fils aîné du Palatin, duquel le pere seroit Administrateur.

3. Qu'apres la mort du Duc de Bauieres la dignité d'Electeur seroit restablie en la personne dudit Prince ce fils.

4. Proposition de mariage du Prince fils avec vne des filles de l'Empereur, & pour ce respect que la dignité Electorale apres la mort du Duc de Bauieres retourneroit au Palatin.

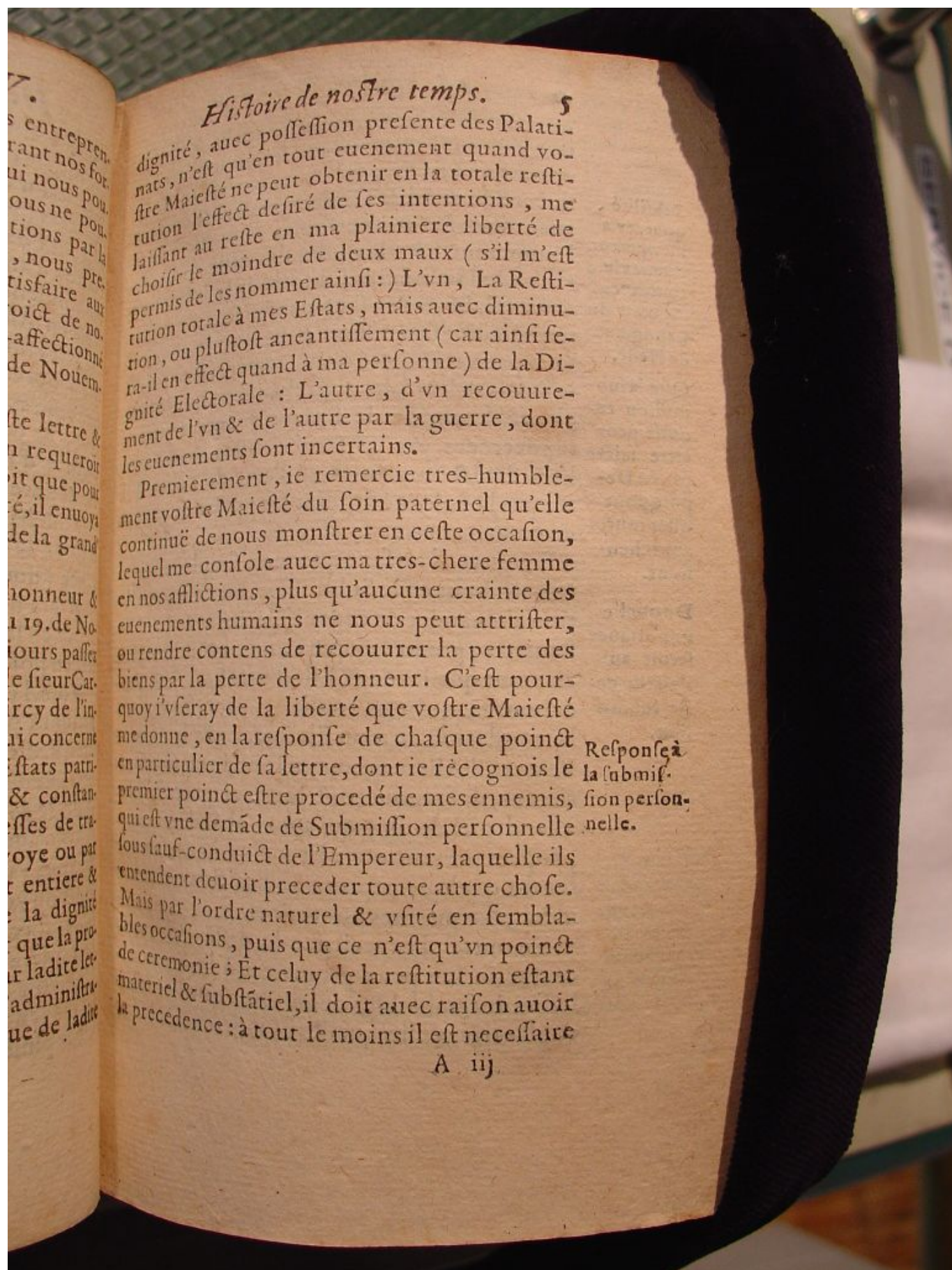
1624_004.jpg



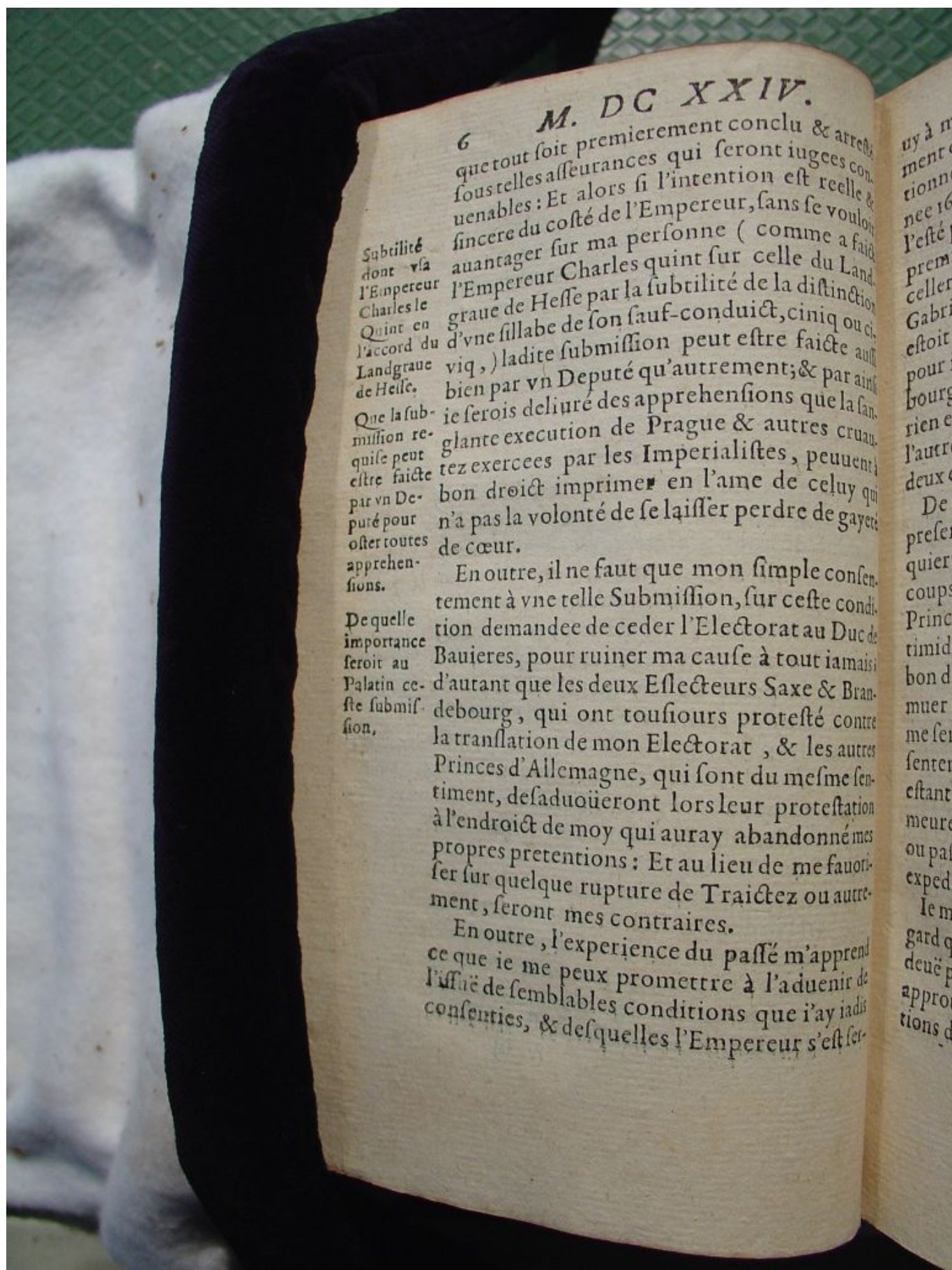
Response
du Palatin à
la lettre du
Roy de la
Grande Bre-
tagne.

SIRE, Je prens à tres-grand honneur & faueur la lettre de vostre Majesté du 19. de Nouembre, qui m'a esté deliuree ces iours passés par les mains de son Ambassadeur le sieur Carleton, lequel m'a de surplus esclaircy de l'intention de vostre Maiesté, en ce qui concerne ma restitution aux honneurs & Estats patrimoniaux, qu'elle continuë ferme & constante en conformité desdites promesses de travailler, & faire en sorte par vne voye ou par autre, que ladite restitution soit entiere & totale, tant en ce qui concerne la dignité Electorale, que les Palatinats; & que la proposition que vostre Maiesté fait par ladite lettre, que ie me dois contenter de l'administratiue de mon fils, & luy de l'aspectiue de ladite

1624_005.jpg



1624_006.jpg



6 M. DC XXIV.
 que tout soit premierement conclu & arreſte
 ſouſtelles aſſeurances qui ſeront iugees con-
 uenables : Et alors ſi l'intention eſt réelle &
 ſincere du coſté de l'Empereur, ſans ſe vouloir
 auantager ſur ma perſonne (comme a faiſt
 l'Empereur Charles quint ſur celle du Land-
 graue de Heſſe par la ſubtilité de la diſtinction
 d'une ſyllabe de ſon ſauf-conduit, ciniq ou ci-
 viq,) ladite ſubmiſſion peut eſtre faiſte auſſi
 bien par un Deputé qu'autrement; & par ainſi
 ie ſerois deliuré des apprehenſions que la ſan-
 glante execution de Prague & autres cruau-
 tez exercees par les Imperialiſtes, peuuent à
 bon droit imprimer en l'ame de celuy qui
 n'a pas la volonté de ſe laiſſer perdre de gayeté
 de cœur.

En outre, il ne faut que mon ſimple conſen-
 tement à une telle ſubmiſſion, ſur ceſte condi-
 tion demandee de ceder l'Electorat au Duc de
 Bauieres, pour ruiner ma cauſe à tout iamais
 d'autant que les deux Electeurs Saxe & Bran-
 debourg, qui ont touſiours proteſté contre
 la tranſlation de mon Electorat, & les autres
 Princes d'Allemagne, qui ſont du meſme ſen-
 timent, deſaduouïeront lors leur proteſtation
 à l'endroit de moy qui auray abandonné mes
 propres pretentions : Et au lieu de me favori-
 ſer ſur quelque rupture de Traictez ou autre-
 ment, ſeront mes contraires.

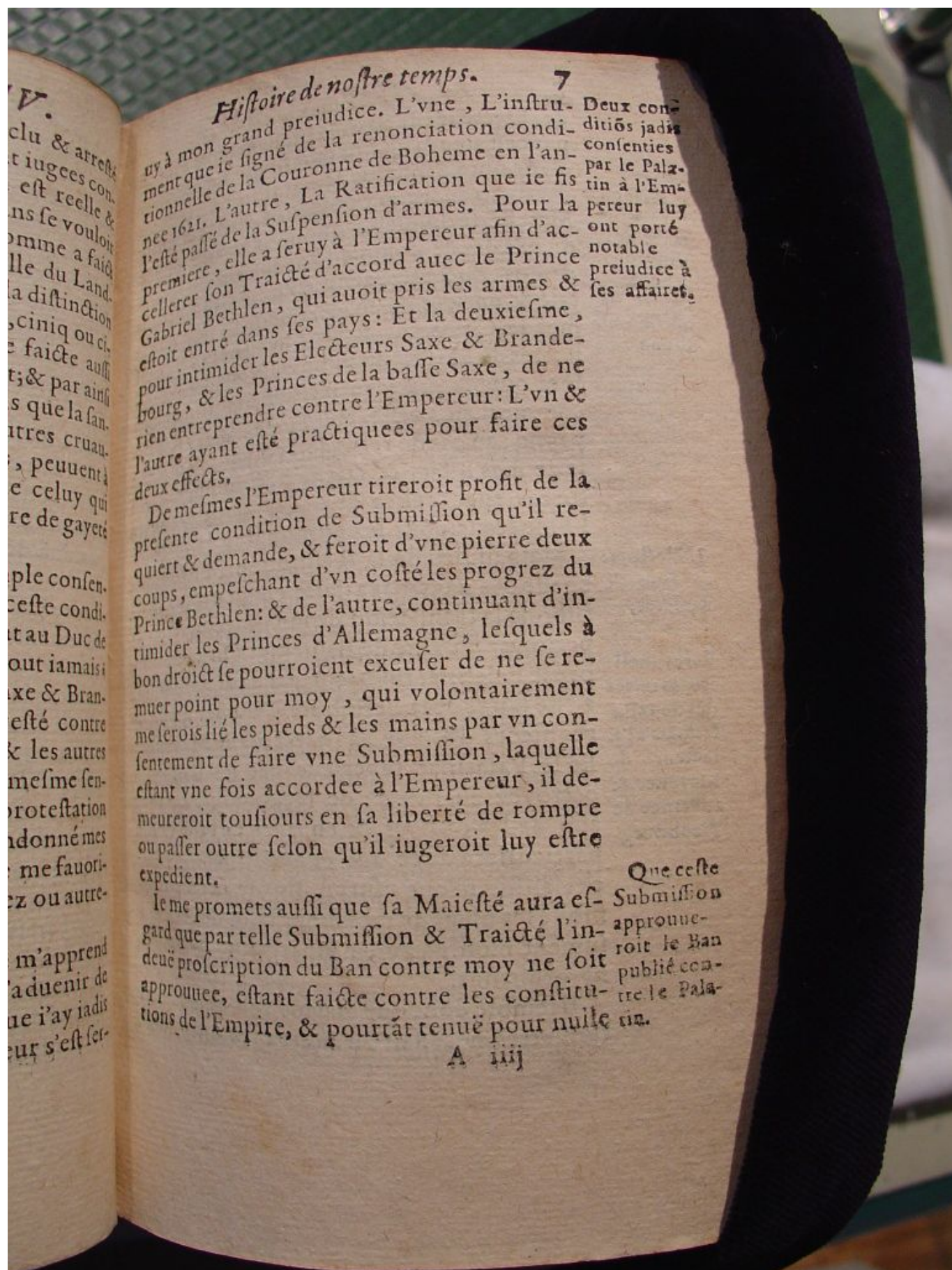
En outre, l'experience du paſſé m'apprend
 ce que ie me peux promettre à l'aduenir de
 l'iffiſſe de ſemblables conditions que i'ay iadis
 conſenties, & deſquelles l'Empereur s'eſt ſer-

Subtilité
 dont vſa
 l'Empereur
 Charles le
 Quint en
 l'accord du
 Landgrave
 de Heſſe.
 Que la ſub-
 miſſion re-
 quiſe peut
 eſtre faiſte
 par un De-
 puté pour
 oſter toutes
 apprehen-
 ſions.

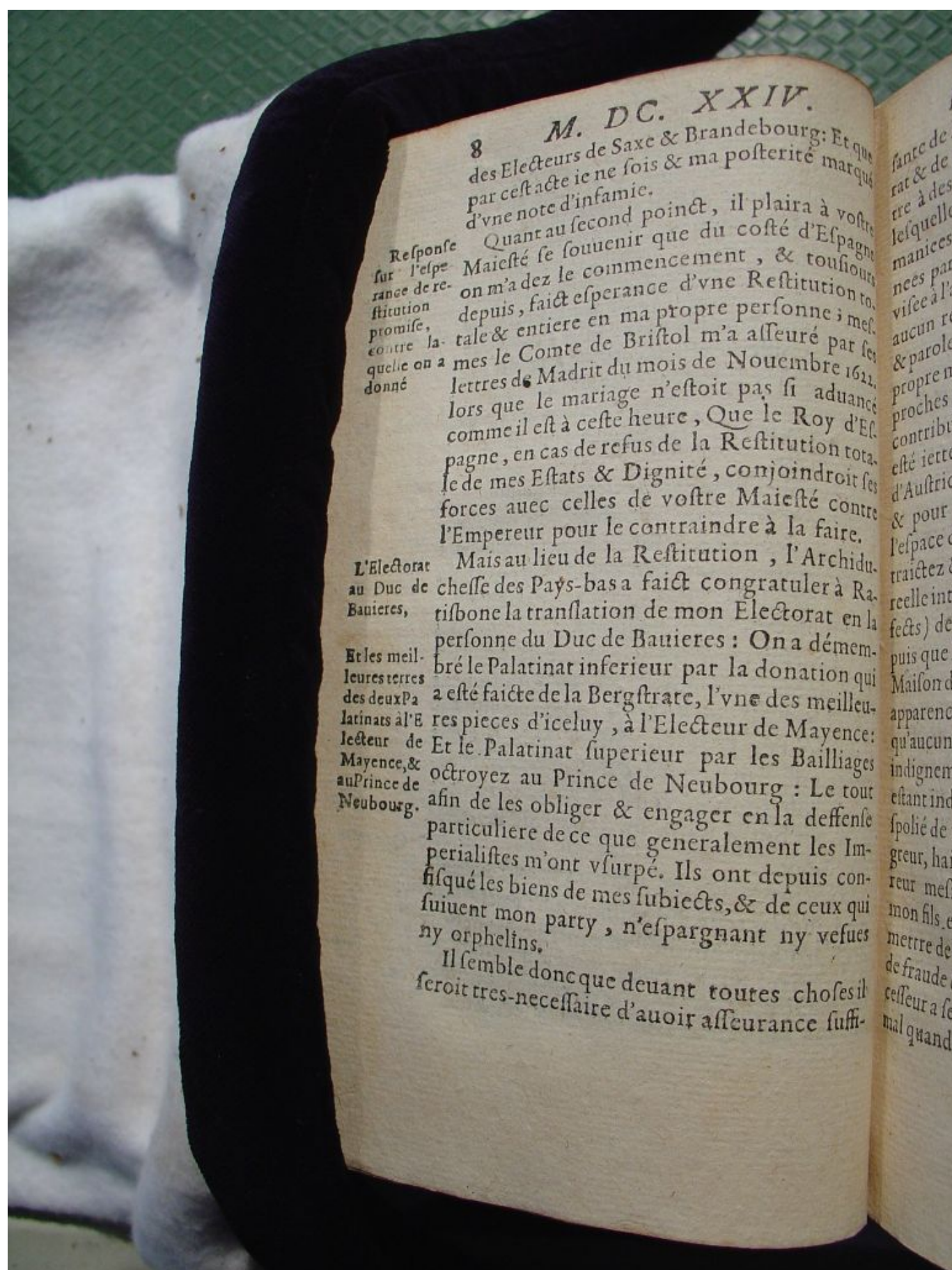
De quelle
 importance
 ſeroit au
 Palatin ce-
 ſte ſubmiſ-
 ſion.

uy à m
 ment c
 tionne
 nee 16
 l'eſté p
 premi
 celler
 Gabri
 eſtoit
 pour i
 bourg
 rien en
 l'autre
 deux e
 De
 prefer
 quiert
 coups
 Prince
 timide
 bon di
 muer p
 me ſer
 ſenten
 eſtant
 meure
 ou paſſ
 expedi
 le m
 gard q
 deuë p
 appro
 tions d

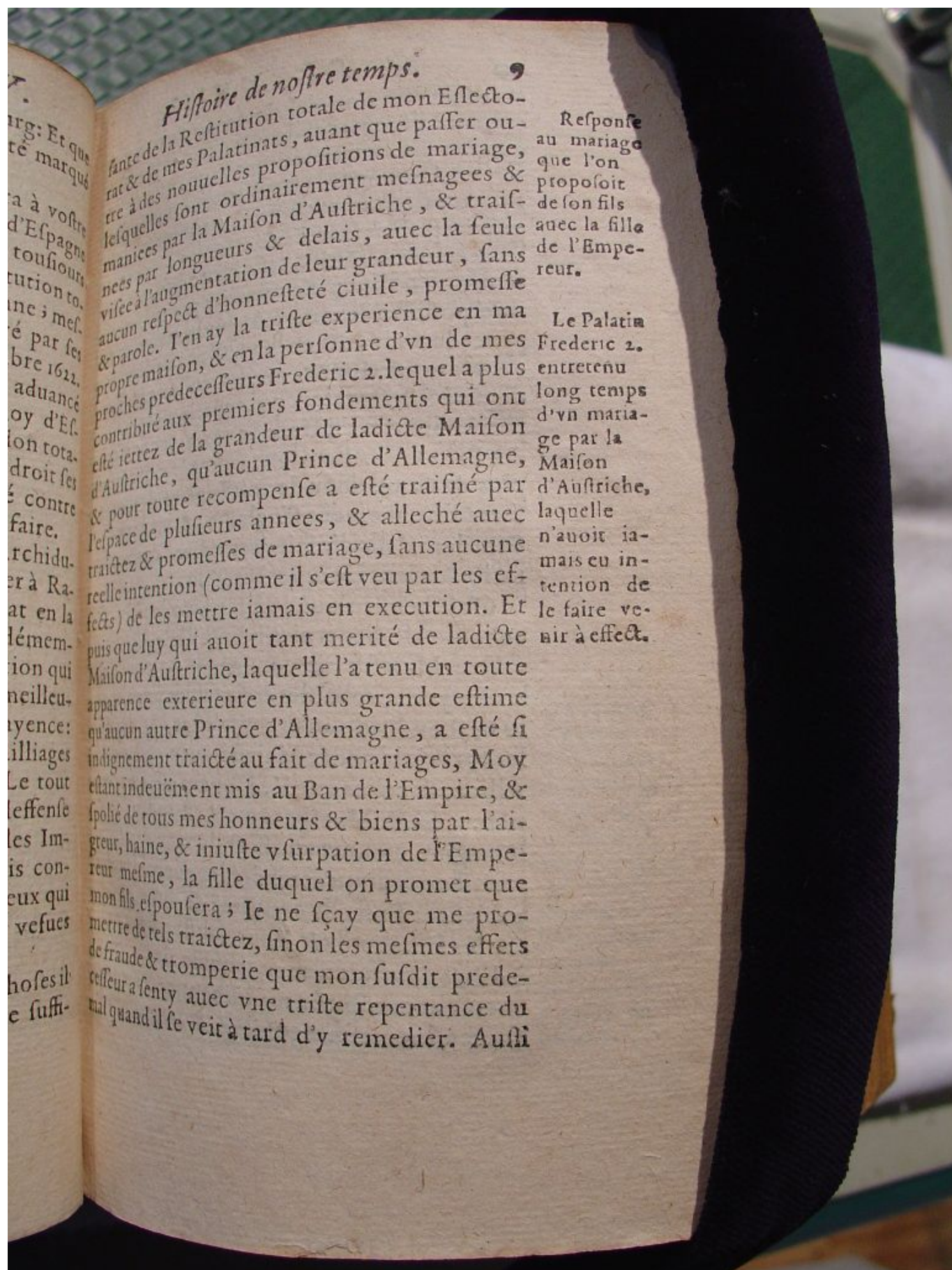
1624_007.jpg



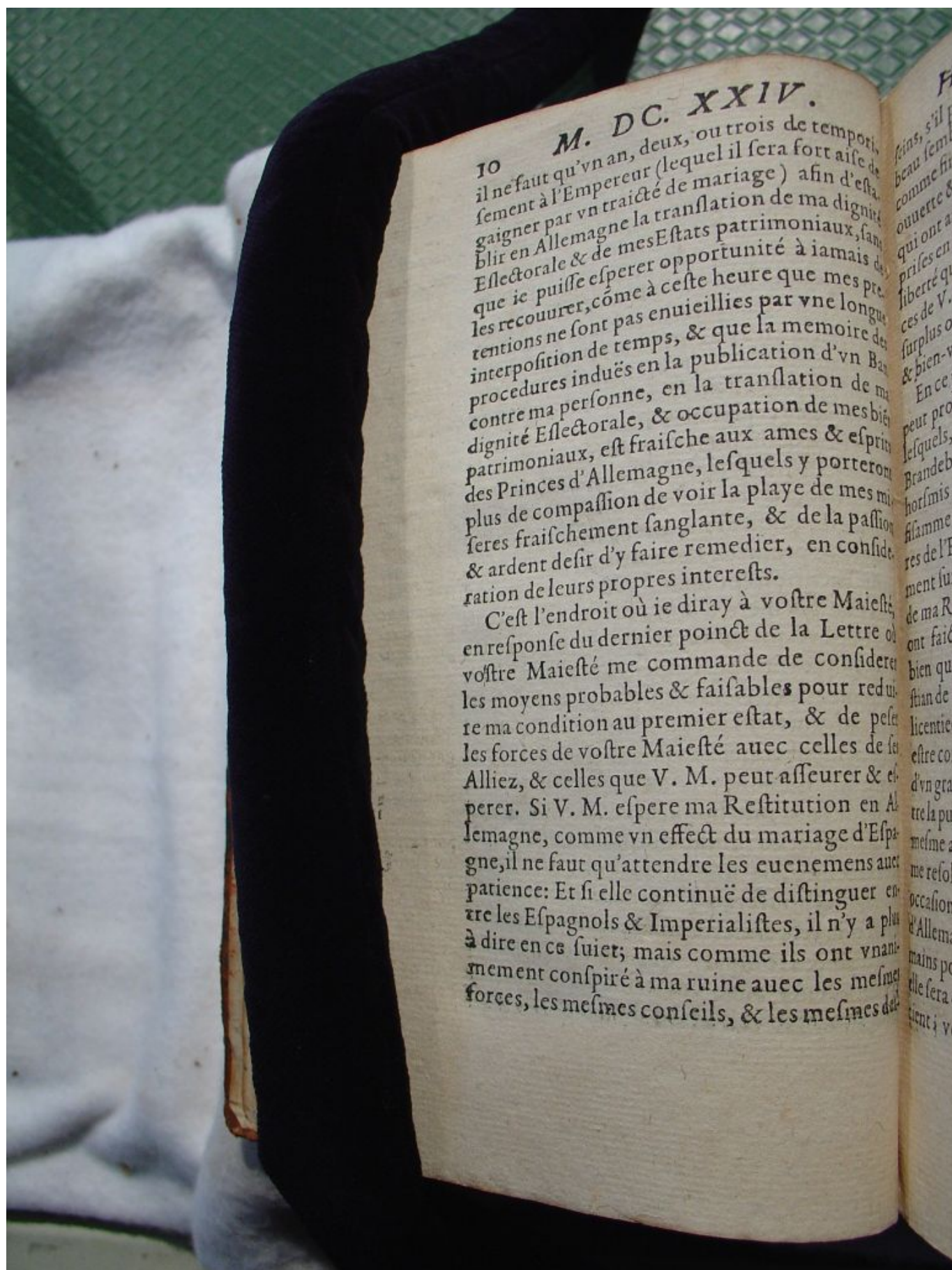
1624_008.jpg



1624_009.jpg



1624_010.jpg



1624_011.jpg

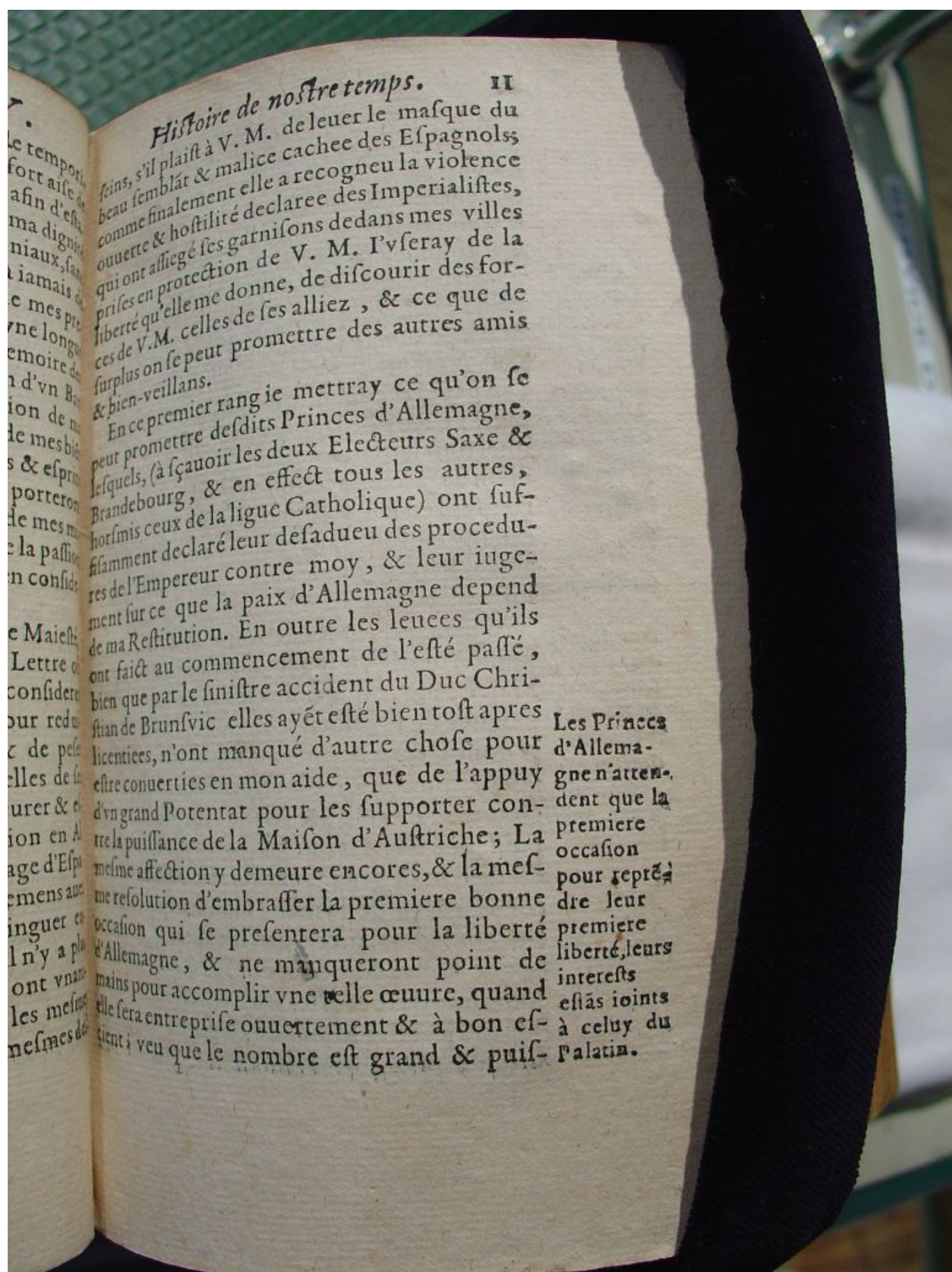


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan